

## PROGRAMME DE FORMATION

# Le démembrement comme technique d'optimisation patrimoniale : étude de cas – Distanciel

À partir de quatre études de cas, nous mettrons en scène le démembrement pour déterminer les modes d'optimisation possibles tout en maîtrisant l'ensemble des précautions à prendre pour assurer la bonne fin des opérations proposées.

Date:	PAS DATE
Durée:	1 jour
Type / Prix:	750 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaissances de base en fiscalité du patrimoine,</li><li>• Avoir une pratique du conseil patrimonial.</li></ul> <p>Ce plan est indicatif, dès lors que les textes législatifs et la jurisprudence pourraient faire évoluer certains des points présentés. La journée ne traitera pas d'autres points relatifs au démembrement compte-tenu du temps imparti.</p>
Objectifs:	<p>Nous nous fixons comme objectif de vous délivrer de façon concrète les dimensions techniques de plusieurs stratégies faisant appel au démembrement de propriété, pour vous permettre d'accroître votre performance en qualité de conseil</p>

À partir d'illustrations chiffrées, il s'agira de mesurer les conséquences favorables qu'on peut tirer du recours au démembrement de propriété. Il ne sera pas question de revenir sur les principes théoriques afférents au démembrement mais de se concentrer sur son application concrète.

Les stratégies étudiées seront analysées et présentées comme devraient l'être une consultation patrimoniale en intégrant les environnements juridiques, économiques, comptables et fiscaux. La présentation et les arguments seront abordés au regard des dernières jurisprudences connues dans les différents thèmes développés.

Cette formation a pour objet de « faire le point » sur les pratiques professionnelles et d'estimer leur pertinence. Sont-elles utiles ? Efficaces dans leurs effets ?

## Démembrement et transmission d'entreprise à titre gratuit et à titre onéreux

- Mutation à titre onéreux
  - Les prix de revient, les durées de détention, les modalités d'imposition de titres démembrés...
  - En conclusion faut-il donner avant de vendre ? Quand et combien ?
- Mutation à titre gratuit : les « charmes » de la loi Dutreil couplés au démembrement

## Démembrement et assurance-vie

Contenu  
pédagogique:

- À la souscription du contrat
  - Dans quelles circonstances et avec quelles conséquences peut-on souscrire un contrat de capitalisation ou un contrat d'assurance-vie démembré ?
  - Quels avantages et quelles contraintes pour la souscription démembrée par rapport à une souscription avec une convention de quasi-usufruit ?
  - Utilité, conséquences et rédaction de la clause bénéficiaire à titre onéreux en présence de capitaux démembrés.
  - Contrat de capitalisation : comparatif démembrement en direct et démembrement des parts d'une société qui détient le contrat...
- Au dénouement
  - Le démembrement de la clause bénéficiaire est-il pertinent sur tous les contrats, quel qu'en soit le régime fiscal ? Pourquoi ce démembrement est, de fait, inutile voire coûteux dans 95 % des cas ?
  - Qui désigner bénéficiaire en usufruit hormis le conjoint ou le partenaire lié par un PACS ? Comment faire simple ?

## Démembrement et parts de société civile

- Aspects juridiques : les droits de chacun
- Aspects économiques : les droits selon les revenus (revenus, plus-values, réserves)
- Aspects fiscaux : les conflits entre la politique d'affectation et la position de l'administration

## Démembrement et parts de société civile

- Démembrement de l'actif
- Démembrement de parts sociales

Heures  
reglementaires:

CGPI : Immobilier : 2 heures | IAS/DDA : 7 heures

Notaires : 7 heures | N° d'homologation CSN : 202200371

Experts-comptables : 7 heures

Format:

Distanciel

Moyen  
pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

Professionnels du patrimoine (CGPI, experts-comptables, banquiers conseillers privés, assureurs, notaires, avocats, ...)

Moyen d'evaluation:

Quiz de validation des compétences  
acquises

Accessibilité aux personnes  
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

